

École Libanaise - Qatar

Code de conduite dans les transports scolaires

Préliminaires

Le ramassage scolaire est un service que l'École Libanaise propose à ses étudiants. Ce service étant régi par l'école, les élèves y ont les mêmes droits en matière de sécurité que dans l'école : pas d'intimidation, de harcèlement ni de danger. Or, toute violation de ce droit compromettra la sécurité des enfants en posant un risque de déconcentration du conducteur.

Attentes

Conformément à notre politique générale en matière de discipline, la sécurité physique et émotionnelle des élèves est une priorité. C'est pourquoi, les étudiants qui prennent le bus scolaire doivent :

- 1- Maintenir une distance de sécurité à l'approche du bus de la zone de prise en charge.
- 2- Rester assis en tout temps.
- 3- Attacher la ceinture de sécurité.
- 4- Respecter le chauffeur et l'assistante de bus et suivre leurs instructions.
- 5- S'abstenir d'utiliser un langage grossier, des abus verbaux et des contacts physiques avec les autres élèves du bus.
- 6- S'abstenir de manger ou de partager de la nourriture.
- 7- Avoir un usage responsable des téléphones portables.

- Les passagers non-inscrits au service de bus ne sont pas autorisés à utiliser le bus.
- Les étudiants en bus ne sont pas autorisés à descendre du bus à une adresse différente de celle de leur domicile.

Procédures et règlements

Si l'une des infractions ci-dessus est constatée, les étapes suivantes seront suivies :

- 1- L'assistante de bus signale l'abus à son responsable hiérarchique : Jay.
- 2- Le chef des assistantes de bus envoie un rapport détaillant l'incident à la directrice de cycle et son assistante.
- 3- La directrice de cycle enquête sur l'incident et agira en fonction de la gravité et de la récidive.

Les infractions

Les infractions pouvant survenir dans l'autobus varient en nature et en gravité. Cependant, elles sont toutes considérées comme inacceptables car elles contreviennent aux règles élémentaires de sécurité et de discipline de la LSQ.

Infractions de niveau 1

- 1- Non-respect des instructions du chauffeur ou de l'assistante.
- 2- Se lever pendant que le bus est en mouvement.
- 3- Ne pas mettre la ceinture de sécurité.
- 4- Crier, hurler ou causer un bruit excessif.
- 5- Lancer des projectiles à l'intérieur et à l'extérieur du bus.
- 6- Cracher.
- 7- Changer de place.
- 8- Se présenter en retard à l'arrêt du bus.
- 9- Manger et / ou partager de la nourriture dans le bus.
- 10- Écouter de la musique sans écouteurs.

Sanctions pour les infractions de niveau 1 à prendre par la directrice de cycle :

- 1- Rappel des comportements appropriés.
- 2- Signature d'un contrat avec l'élève.
- 3- Publication d'une note à l'attention des parents ou tuteurs.
- 4- Rencontre avec les parents ou tuteurs.
- 5- Se référer à l'étape 1 des incidents sérieux.

Infractions de niveau 2

- 1- Répétition des infractions de niveau 1 plus de trois fois.
- 2- Utiliser un langage et des gestes obscènes ou profanes.
- 3- Se pencher ou mettre son bras hors du bus.
- 4- Sauter devant le bus lorsqu'il est en mouvement.
- 5- Agression physique.
- 6- Toute détérioration à l'intérieur du bus.
- 7- Agression de l'assistante et du conducteur de l'école.
- 8- Se battre.
- 9- Utiliser le téléphone pour partager du contenu inapproprié ou prendre des photos et des vidéos dans le bus.

Sanctions pour les infractions de niveau 2 :

- 1- Avertissement écrit à signer par les parents.
- 2- Réunion avec les parents et suspension du transport pendant quelques jours.
- 3- Perte des privilèges de transport jusqu'à nouvel ordre.
- 4- Perte permanente des privilèges de transport.

Révision du code de conduite

Ce code de conduite a été fait en octobre 2019. Les cadres académiques supérieurs de la LSQ vont en faire un suivi efficace. Le code de conduite sera revu tous les 3 ans et remis à jour si nécessaire.